es, ute ur. rein-

ent au ces

ion in; ,il e et

disdidin. »

ent

ou-

ment

êté

na

qui

ca-

1.

an-

oi-

re,

al.

etit

é.

# JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Dimanche 15 Juillet 1792.

### NOUVELLES

De Londres , le 9 juillet.

Notre constitution acquiert de jour en jour de nouvelles forces; celle que les jacobins vous ont donnée a établi la nôtre à perpétuité. Les factieux se cachent: un de leurs chefs, Paine, est en prison, et comme il est très-facile à prouver qu'il a voulu nous donner un gouvernement jacobin, il y a apparence qu'on lui coupera les oreilles, récompense bien digne de ses sublimes travaux; il aura beau invoquer l'aide de ses frères de Paris, Jack Ketch (1), qui hait les jacobins, fera son devoir.

La somme que Tippoo donne aux alliés, pour les frais de la guerre, se monte à plus de 4 millions sterling; ce qui fait beaucoup plus de 96 millions tournois: la moitié sera payée tout de suite, le restant à terme.— C'est sur la côte de Malabar, sur-tout, que la compagnie des Indes aura une extension de territoire considérable.

On s'attend à une hausse subite de fonds. Il paroît que le général Medows n'est pas mort, comme je vous l'ai marqué. On le croyoit ainsi dans la cité et dans Westminster quand je vous ai écrit la dernière fois. Les lettres qui sont arrivées après les dépêches n'en font cependant aucune mention.

On publie ici que votre lord maire est cassé, et on le suppose au cachot en attendant une punition plus grave. Les anglais l'auroient déjà envoyé à Botany-Bay.

Extrait d'une lettre d'un officier Prussiens au général Lukner.

Je viens d'apprendre, M. le général, que vos jeunes gens se plaignent de la manière dont les Autrichiens font la guerre, et le tout, parce que leurs chasseurs les envoient reconnectre l'autre monde, quand ils sont trop curieux dans celui-ci. Je conviens que cela peut paroître malhonnête à des guerriers qui n'ont vu que le siége de la bastille, ou quelques escarmouches telles que celles du 20 juin dernier ; mais vous , qui avez éscarmouché dans tous les pays, et de toutes les manières, apprenez-leur donc que, dans la guerre de sept ans, les chasseurs hessois que vous commandiez souvent, étoient armés des mêmes carabines, faisoient la guerre comme des tyroliens, et que jamais les généraux François ne vous ont porté de plaintes, ni brûlé de villes pour s'en venger...

Comment ose-t-on déterminer les armes qu'on doit employer contre une nation qui commence ses hostilités par un déluge d'écrits incendiaires, répandus chez un peuple voisin, pour y propager la désobéissance aux autorités légitimes? or, vous savez, M. le général, que c'est la première artillerie que vos douze cents rois ont mis en campagne.

Au surplus, M. le général, vous savez aussibien que moi comment les peuples policés se font la guerre; mais ce que j'ignore, c'est comment on doit la faire à une nation nouvelle, qui professe l'athéisme, le régicide, l'assassiuat, la spoliation, l'ostracisme, le vol, l'incendie, le cannibalisme, l'apostasie, le sacrilége, l'intolérance et la désobéissance aux lois.

<sup>(1)</sup> Le bourreau ou pouvoir exécutif de Londres.

On me communique à l'instant, M. général, la lettre du frère jacobin Jarri au gén ral Beaulieu; dites-lui que les généraux Autrichiens ne connoissent pas le style des halles, défendez-lui toute correspondance, car il ne sait pas mieux écrire qu'il ne sait se battre, et gardez-vous de lui confier davantage l'avant-garde de votre armée ; vous vous exposeriez à coucher au bivouac. Renvoyezle à son couvent de jacobins, vous ferez plaisir à ses supérieurs, et si vous leur attestez que c'est le meilleur brûle-maison de votre armée, ils sauront tirer parti de son talent.

Je finis, M. le général, en vous assurant que je partage l'estime et le respect que toute l'Europe a pour vous, et je suis votre très - humble serviteur,

Le comte Biberoniski.

Lettre écrite par un officier de l'état-major de l'armée, à Tournay, le 4 juillet, ex-trait de la gazette officielle des Pays-Bas.

« Me voici ensin de retour de mon voyage en Flandre: les Français y ont perdu plus de 600 hommes; mais les inf. . . . s'en sont cruellement vengés sur Courtrai; encore si ces malheureux habitans étoient venus nous avertir à temps de leur départ, nous aurions au moins eu la satisfaction de punir cette atrocité. J'ai vu plus de 250 maisons incendiées, ils ne se sont pas contentés des faux-bourgs, tout ce qui étoit maison de campagne dans les environs a été réduit en cendres. Ces infortunés habitans étoient à leurs genoux pour obtenir seulement de pouvoir sauver leurs effets; on les repoussoit avec barbarie et on les forçoit de transporter le bois et de mettre eux-mêmes le feu. J'ai vu un vieillard et trois enfans brûlés sous les ruines de sa maison. Vous ne pouvez vous faire une idée des horreurs dont ces cannibales se sont souillés. Ce général Jarry est l'infâmie même; il logeoit à Courtrai chez un prêtre sexagénaire qu'il prenoit sous le manton en le caressant et l'appellant un joligibier de lanterne; son langage ordinaire étoit de menacer d'incendier toute la ville. On dit que M. de Lukuer, dans un mouvement d'indignation, lui a mis le pistolet sur la gorge.

» Nous avons voulu agir de représailles le lendemain (30 juin); nous avons été en patrouille dans un gros bourg français, appellé Waterloo: la garde nationale, à notre approche, s'est enfuie ainsi que tous les ha-

bitans, laissant là et leurs effets et leurs magasins; nous nous sommes contentés du chapeau de liberté, qui étoit perché sur la place, et nous n'avons pas permis à un seul homme d'entrer dans une maison, même pour y boire un verre de bière : voilà comme

nous vengeons.

» Nous n'usons de rigueur qu'à l'égard des prisonniers Béthunistes qui subiront tous la peine de rebellion ; tout ce qui est pris est condamné à mort, et nous nous appercevons que depuis long temps on auroit da agir de même : l'observance des lois fait la sureté d'un pays ». (33 Brabançons pris à Courtrai ont été pendus.)

# A MM. LES RÉDACTEURS.

Decize, le 5 juillet 1792.

Messieurs, je vous prie d'insérer dans votre estimable journal, ce qui vient de se passer à Decize, petite ville sur la Loire, au département de la Nièvre. Ce n'est qu'un esquisse des maux dont on accable les citoyens amis de leur patrie et de leur roi.

Douette, sexagénaire infirme, vivant dans une solitude comme Epictète dans sa chaumière, peut dire, après l'apôtre de la nature, l'homme est ne bon, et les hommes

sont mauvais.

Au fond de son jardin est un cabinet, meublé d'une bibliothèque, où ce solitaire passe dans la contemplation les trois quarts

de sa vie.

Le 3 juillet, sur les quatre heures du soir, il tenoit en main le paradis perdu, lorsqu'il voit entrer brusquement le juge de paix, escorté de deux huissiers et de cinq gendar-mes armés de fusils et bayonnettes. Un tel appareil fait sur le tranquille vieillard une émotion; il en demande le motif, on lui répond que l'on vient faire des recherches dans sa maison; il se contente d'observer que, quel que soit le prétexte d'une telle démarche, elle est inconstitutionnelle. On ne lui permet pas d'en dire davantage; on fait des recherches derrière ses livres, et on lui enjoint d'aller ouvrir les portes de sa maison; il se contente de répondre, avec modération, que ses portes sont toujours ouvertes à la force.

L'infernale cohorte se retire, et court à la maison; le solitaire reste dans son cabinet, et après l'espace d'une heure, il rentre chez lui, trouve sa compagne éplorée de tout ce qui venoit de s'y passer, voit les armoires, les buffets, les commodes ouverts, des lits bouleversés..... Il faut se taire sur

A qui se plaindre? Il faut pardonner au juge de paix : il a le malheur d'être asservi aux maîtres d'un directoire oppresseur. Ces maîtres sont le procureur syndic, un administrateu et le receveur, frères et cousins germains. En quelles mains réside le monopole! en quelles mains sont les impôts! à quelles persécutions sont exposés ceux qui se permettent de prononcer le nom de roi!

# JACOBINS.

Grande science du 10 juillet.

M. Réal lit un discours plein de beauté dit-il, sur M. Pétion: applaudi. M. Boissel demande que les sections dénoncent le juge de paix qui a en l'audace de prononcer un mandat d'amener contre le vertueux Pétion. La discussion s'engage sur les places à offrir aux fédérés; on décide qu'on leur donnera les tribunes, à l'instar de l'assemblée patients. blée nationale. Ceux qui ont osé mettre la main sur leur roi à Varennes, Mrs Gentil, lisent une pétition, tendante à demander à l'assemblée nationale le remboursement des frais que leur a occasionnés l'arrestation de Louis XVI, et à la prier de revenir sur le décret qui les renvoie, pour cette demande, au pouvoir exécutif. M. Réal fait arrêter qu'on nommera deux commissaires qui s'occuperont de cet objet : il lui paroît juste que ces citoyens reçoivent le remboursement de leurs avances, quitte à les retenir sur la liste civile.

M. Albitte se défend d'avoir, dans la fameuse séance baiseuse, embrassé les Vaublanc, les Jaucourt, ainsi que le patriote Gorsas, qu'il estime d'ailleurs infiniment, l'a inséré dons sa feuille : il assure l'assemblée que jamais ce goût là ne l'a pris, et qu'il n'est pas homme à se laisser aller facilement à l'impulsion du moment (gros rires). Je crois important, ajoute-t-il, de relever cette erreur, parce que toujours la vérité, et la vérité toute entière sera mon

idole. O sainte vérité! est-ce aux jacobins que

tu fais ten séjour?..... On passe à l'ordre du jour, les dangers de la patrie. Cette discussion est singulière là : il nous semble entendre parler de la

peste, au milieu des Lazareths de Marseille. C'est M. Robetspierre qui s'empare de la tribune, et l'on sait que sa faconde ne

lache pas prise impunément. Après avoir rejetté la cause des dangers de la patrie sur la cour, sur les aristocrates, sur les prêtres, sur les administrateurs de départemens, sur le général Lafayette, et même, par rico-chet, sur Luckner lui-même, il s'écrie avec une assurance foudroyante : Voilà, de l'avis de toute la nation, la cause de nos dangers. M. Robertspierre termine son galimathias, par la lecture d'une diatribe, qu'il appelle adresse, faite pour les fédérés, et qui, spar l'ordre de la société, sera imprimée, affichée, distribuée, etc. etc. (C'est cette adresse aux fédérés qui a couvert avant-hier les murs du Palais - Royal, et qui a indigné même certains jacobins modérés.) Au milieu d'une lecture de l'extrait de

la correspondance, les fédérés monaidiersarlésiens entrent dans la salle, le sac sur le dos, en chemise, en guêtres et tout couverts de boue et de poussière. ( Charmant spectacle! on s'écrie: Ah! ah! ah!) L'orateur de cette députation annonce qu'en passant à Lyon, ils ont été désarmés par la garde nationale de cette ville, d'après les ordres du département, et malgré tous les efforts de la municipalité, qui leur a promis de leur envoyer leurs armes à Paris. M. Réal insiste pour que l'on saisisse cette occasion de punir ce département contre-révolutionnaire, et de rendre à M. Charlier, municipal et le Pétion de cette ville, suspendu par lui, la justice qui lui est due. M. Duperret recommande charitablement aux jacobins monaidiers, dont les billets de logement les envoient chez le ministre de l'intérieur, de remercier ce ministre de l'obligation qu'ils lui ont d'avoir été désarmés par les Lyonnois, et de l'ordre de les fu-siller, qu'il avoit sans doute civiquement adressé à tous les départemens. Les monaidiers quittent la séance : les gardes françaises, ou soi-disant, présens dans l'assemblée, se chargent de leurs sacs et de les conduire à leur destination.

## A M. Condorcet.

Paris 5 juillet 1792, l'an IV de la liberté.

Permettez-moi, monsieur, de vous faire part de quelques réflexions sur un article de

votre projet d'adress au roi.

Je suppose qu'une foule armée, désobéissant à la loi, qu'elle force de composer, résistant aux représentations des magistrats, se fût portée, avec violence, chez vous M. Condorcet, représentant de la nation, eut

788 )

brisé vos portes, vous eut montré au moins l'apparence du danger, vous eut déclaré qu'elle ne se retireroit que lorsque sacrifiant la liberté de votre opinion, vous vous seriez engage à faire ou à ne faire telle proposition dans le corps législatif: je suppose que votre courage, calme, inaltérable, vous eut montré, dans cette occasion, digne de commander aux populaires; dites-moi si le lendemain, réfléchissant sur les conséquences de cette entreprise, vous auriez cru pouvoir vous dispenser de la dénoncer à la vindicte de lois.

Ditez-moi si vous auriez cru abdiquer un grand caractère, en venant à la tribune de l'assemblée nationale, dire:

On a violé mon asyle : la sûreté de chaque citoyen lui est garantie par la constitution, la mienne a été compromise: je pourrois oublier ce qui m'est personnel, mais la nation que je représente a été outragée dans la personne de son représentant, je je serois complice de cet outrage, si je laissois sans réclamation avilir ses droits; elle pourroit, elle devroit me demander compte de mon silence.

Répondez, monsieur, et jugez à présent la conduite du roi, jugez la valeur du re-

proche que vous lui faites.
Rappellez-vous quelle suite on a voulu donner, il y a quelques jours, à des voies de fait exercées par un député dont je suis loin d'approuver la conduite, en échange de propos injurieux qui lui avoient été adressés par un de ses collègues.

Rappelez-vous qu'on l'a qualifié d'attentat à la sureté publique, et qu'on ne sollicitoit pas moins qu'un décret d'accusation devant

la haute cour nationale.

Et le délit commis le 20 juin envers le représentant héréditaire de la nation, n'est présenté, par un législateur, que comme un mouvement souvent utile dans un temps de révolution, irréprimable sous une constitution libre, et qui a troublé le repos du roi pendant quelques heures. On a la platitude, c'est l'expression la plus adoucie qui se présente à ma plume, d'alléguer, pour preuve des bonnes intentions des acteurs de ce mouvement, qu'ils ne se sont pas livrés, comme ils en étoient les maîtres, aux derniers excès: comme s'il n'en avoit pas été commis d'assez graves : comme s'il fal-

loit le dernier dégré du crime pour constituer un délit punissable!

Signé, Léon Levasseur, député à l'assemblée nationale.

### Paris 14 juillet.

Le jour expire, et la fédération se termine. Ce n'étoit point une fête nationale, mais la fête des sans-culottes, la fête de M. Pétion. Du reste, elle étoit digne en tout de l'idole et de ses adorateurs : aucun arrangement, aucun ordre, aucune dignité; les habits gris mêlés avec les habits bleus, les piques froissant les bayonnettes, des femmes armées de sabres marchant au milieu des grenadiers, des enfans, des vieillards, des filles, des prêtres en habit ecclésiastique portant des bandoulières et des épées, les bonnets rouges confondus avec le panache du militaire et le plumet noir du magistrat, un peuple immense, innombrable, mais aucun spectacle propre à flatter l'œil; enfin un assemblage informe, monstrueux, image de l'anarchie et du désordre dans lesquels la France est plongée; tel est en peu de mots le tableau que présentoit l'ensemble de cette fête.

Presque tous les piquiers (ils étoient trèsnombreux), des gardes nationaux des deux faubourgs, et quelques fédérés, avoient écrit sur leurs chapeaux : vive Pétion ! quelques-uns, vive la nation! d'autres, vive d'Orléans! et d'autres enfin , vivent les brigands! (faisant allusion au nom qu'on leur a donné pour les attentats du 20). Les cris de vive la nation, et même ceux de vivent les sans-culottes, ont été couverts par les cris mille fois répétés de vive Petion! Par tout où ce magistrat passoit, c'étoient des trépigne-mens, des éclats, des battemens de mains... Les chapeaux, les bonnets étoient en l'air; c'étoit une ivresse, une vraie frénésie. M. Pétion étoit fort rouge, et paroissoit embarrassé. Sa modestie souffroit sans doute de ces bruyans hommages, que prodiguoit un peuple nombreux à l'innocence persécutée : il a été le dieu, le seul dieu de la fête. Le roi, le président de l'assemblée, l'assemblée elle-même, la garde nationale, n'ont joué aucun rôle, absolument aucun. Ils ont été totalement éclipsés, et on ne les a pas apperçus. . . . .

L' Abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris et 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau ess rue Neuve Saint-Augustin, Hosel de la Correspondance.